

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 110 (1984)
Heft: 18

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

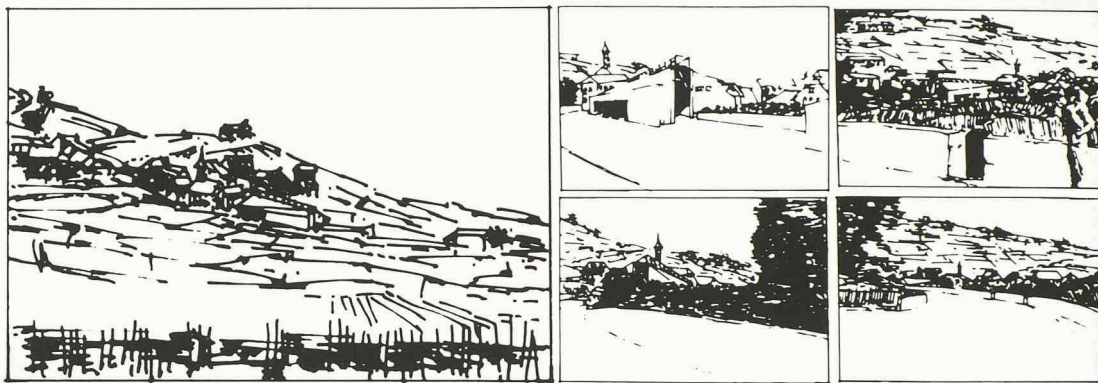
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



3^e prix. — Aspects divers.

Rang :	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	—
Cube SIA :	4837 m ³	6124 m ³	6225 m ³	8178 m ³
Prix :	Fr. 3000.— + 3000.—	3000.— + 2500.—	3000.— + 500.—	3000.— —

Nous avons aussi rencontré le syndic D. Porta, qui nous a aimablement reçu ; de cet entretien, il ressort que le syndic est satisfait du choix fait ; il constate que la mise sur pied d'un concours de ce genre est une affaire importante pour une commune de 480 habitants ; l'investissement communal a été d'environ Fr. 30 000.— ; le syndic redoutait d'avoir à fonctionner dans un jury, mais il nous déclara avec bonhomie que cela « ressemblait en somme beaucoup aux dégustations de vins, où il s'agit de mettre des points en regard de certains critères : couleur, robe, acidité, fruité, etc. ».

Nous résumons dans le tableau les quatre projets rendus —

un cinquième architecte bien qu'ayant insisté pour faire partie du concours, n'a pas livré son étude, ce qui est regrettable.

Le rapport du jury souligne que le projet qui devait obtenir le 1^{er} prix « correspond aux préoccupations municipales ». L'espace principal est qualifié de très ouvert, « voire trop ouvert », et il est dit que les « différences de niveau compliquent la relation ». S'agissant du traitement architectural, le jury déclare « regretter un certain simplisme qui nous fait hésiter à qualifier ce bâtiment entre ferme, hangar, maison vigneronne, mais peu de bâtiment communal ». Au sujet de la qualité des espaces intérieurs, « tous les services sont remarquablement bien distri-

bués, mais la banalité de l'architecture transparait dans la banalité de la salle elle-même ».

Au sujet du projet classé en 2^e rang, le jury trouve que l'organisation est « très clairement définie » ; le traitement des espaces est relevé comme totalement positif, « le parti choisi par l'auteur conduit à une intégration la plus complète possible de ces nouveaux bâtiments à l'ensemble villageois. L'échelle des volumes permet d'établir un rapport de « sympathie » entre les nouvelles constructions, le collège et le village ». Le jury conclut : « De toute manière, le projet est, dans son expression, parfaitement conforme aux exigences de la loi sur la protection de Lavaux. »

Le 3^e prix a dérouter le jury, et on ne peut lui en vouloir ; « le système de rendu rend difficile la lecture des plans »... « le projet ne permet pas de lire de façon toujours claire les propositions de l'auteur » ; il est « plus compatible

dans un milieu urbain qu'au centre d'une zone rurale ». L'auteur s'est délibérément situé en marge des conventions. Son parti constructiviste, se rattachant aux œuvres d'El Lissitzky ou Daniel Libeskind ou de Melnikow, tentait d'ouvrir une nouvelle voie, de « dépolluer » les concours ; il faut saluer le courage de ce manifeste, tout en se demandant cependant si un concours aussi modeste était la tribune idéale... Nous attendons de voir Lüscher s'exprimer encore de la sorte dans un concours important.

Faut-il conclure ? On n'ose guère ! Disons cependant que tout paradoxe évacué, il faut que le concours continue à être le lieu privilégié de la création ; pour ce faire, il est indispensable que le jury soit constitué de personnalités fortes, aptes à bien préparer le programme.

On oubliera donc ces concours et l'on dira « vae victis » !

François Neyroud

Actualité

Un quart de nos déchets urbains est compostable

Notre amas de déchets qui ne cesse de grandir, leurs substances nocives ainsi que la pollution engendrée font que l'élimination des déchets n'est pas facile à résoudre. Or jusqu'ici nous manquions des données de base nécessaires pour trouver une solution. L'Office fédéral de la protection de l'environnement vient de publier deux études qui, précisément, couvrent quelques-unes de ces lacunes. La première, « enquête sur les déchets », répond à une question fondamentale, celle de la composition des 2,4 millions de tonnes de déchets à éliminer chaque année. La seconde, « compostage », complète la première en renseignant sur un moyen de recycler les déchets organiques.

Pour connaître la composition des déchets urbains de notre pays, une entreprise a été chargée de trier manuellement cent échantillons d'une tonne chacun, puis de répartir les déchets dans l'un des douze groupes de substances. A la suite de ce tri, on a pu obtenir des moyennes représentatives pour la Suisse, puisqu'elles s'étendent sur une année

et comportent des échantillons provenant de nos diverses régions. Maintenant, nous connaissons les pourcentages en poids de déchets par groupe de substances.

Ainsi savons-nous qu'un cinquième se compose de métaux, verre, textiles, minéraux, bois, cuir, os, caoutchouc et matières mélangées. Le papier, les cartons et le mélange des deux représentent un quart de nos déchets, les matières synthétiques 10%. Quant à la plus grande fraction, 45%, elle est représentée par le de déchets intriables. La moitié de ce solde est constitué de déchets de cuisine, c'est-à-dire de résidus compostables. Au printemps et en automne notamment, de grandes quantités de déchets de jardin viennent s'y ajouter.

Eux aussi seraient compostables. En d'autres termes, chaque année plus d'un demi million de tonnes de matériaux — facilement compostables — se retrouvent avec les déchets urbains collectés par la voirie, pour aboutir à l'usine d'incinération. Et pourtant, le compostage de ces déchets organiques ne pollue pas l'environnement ; au contraire, il est utile à la nature. Ajoutons que parmi les moyens de réduire la masse de déchets, le compostage représente, parmi les systèmes individuels, le plus efficace. Une



plus grande quantité de compost permettrait de renoncer à l'usage de tourbe, une solution écologiquement controversée.

Un moyen technique simple, permettant de préparer un compost de bonne qualité, est le meilleur garant du succès du compostage. Ce qu'il ne faut pas utiliser, c'est un mélange de déchets urbains, car les métaux lourds pourraient créer des difficultés. Avec les déchets organiques, il est facile de préparer un compost de bonne qualité, pour autant qu'ils soient exempts de matières polluantes

et qu'ils ne soient pas mélangés à d'autres. L'Office fédéral de la protection de l'environnement est favorable à la solution du compostage des déchets organiques, que ce soit dans son propre jardin, dans un village ou un quartier, ou encore au niveau communal, car cette méthode apporte une aide bienvenue à l'élimination classiques des déchets urbains.

Office fédéral
de la protection
de l'environnement
Service d'information